

## Commission de la Santé et de la Sécurité sociale

### Réunion retransmise en direct<sup>1</sup>

#### Procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2025

##### Ordre du jour :

8514      Projet de loi portant modification :  
1° du Code de la sécurité sociale ;  
2° de la loi modifiée du 3 août 1998 instituant des régimes de pension spéciaux pour les fonctionnaires de l'Etat et des communes ainsi que pour les agents de la Société nationale des Chemins de Fer luxembourgeois  
- Rapporteur : Madame Françoise Kemp  
  
- Examen de l'avis complémentaire du Conseil d'État  
- Présentation et adoption d'un projet de rapport complémentaire

\*

Présents : Mme Diane Adehm, M. Gilles Baum, M. Marc Baum, Mme Djuna Bernard, M. Jeff Boonen, M. Mars Di Bartolomeo, M. Georges Engel, M. Gusty Graas, Mme Carole Hartmann, Mme Françoise Kemp, M. Ricardo Marques, M. Gérard Schockmel, Mme Alexandra Schoos

Mme Martine Deprez, Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale

Mme Laura Valli, du Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale

M. Thomas Dominique, directeur de l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS)

Mme Mara Bilo, du groupe parlementaire CSV

Mme Angela Aguilera, Mme Alisa Babacic, Mme Véronique Michalski, Mme Rachel Moris, de l'Administration parlementaire

\*

Présidence : M. Gérard Schockmel, Vice-Président de la Commission

\*

8514

**Projet de loi portant modification :**

**1° du Code de la sécurité sociale ;**

**2° de la loi modifiée du 3 août 1998 instituant des régimes de pension spéciaux pour les fonctionnaires de l'Etat et des communes ainsi que pour les agents de la Société nationale des Chemins de Fer luxembourgeois**

Monsieur le Vice-Président de la Commission de la Santé et de la Sécurité sociale Gérard Schockmel (DP) préside cette réunion réalisée en mode hybride (visioconférence et présentiel) et souhaite la bienvenue à Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale Martine Deprez, présente dans la salle de réunion.

Monsieur le Vice-Président explique brièvement que l'objet de la présente réunion consiste en l'adoption d'un rapport complémentaire à celui voté lors de la réunion du 10 décembre 2025 dans le dossier du projet de loi 8514 mentionné sous rubrique. Madame la Ministre Martine Deprez résume les faits comme suit.

En date du 9 décembre 2025, la Commission avait préalablement envoyé un courrier au Conseil d'État afin de l'informer l'avoir suivi dans ses remarques émises dans son avis du 18 novembre 2025 à l'endroit des articles 8 et 16 du projet de loi.

Suite à l'adoption et à la publication du rapport concernant le projet de loi sous rubrique, le Conseil d'État a émis un avis complémentaire, en date du 11 décembre 2025 dans lequel :

- Il prend acte de la modification apportée à l'article 8 du projet de loi qui reprend une recommandation de sa part ;
- Il est d'avis que la modification apportée à l'article 16 relève d'une question de fond qui ne découle pas d'une demande du Conseil d'État. Il considère en conséquence que cette modification constitue un amendement au projet de loi qui, toutefois, n'appelle pas d'observation de sa part.

Le texte du projet de loi reste donc inchangé par rapport au texte adopté par la Commission de la Santé et de la Sécurité sociale en date du 10 décembre 2025.

Cette présentation ne soulève aucun commentaire de la part des membres de la Commission et le projet de rapport complémentaire est adopté à l'unanimité des membres présents et connectés par visioconférence.

**Procès-verbal approuvé et certifié exact**